



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 59368

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité d'une mobilisation autour des maladies émergentes. La grippe aviaire avait constitué une prise de conscience en Europe quant à l'importance de lutter contre ces maladies, du fait notamment de sa transmissibilité à l'homme. Actuellement, l'Union européenne doit faire face à une expansion de la fièvre catarrhale ovine ; et d'autres pathogènes pourraient faire leur apparition, facilitée par l'augmentation des échanges internationaux ou par le réchauffement climatique. La refonte de la politique européenne de santé animale, attendue pour 2012, doit améliorer le contrôle aux frontières et doter les éleveurs d'assurances. Mais la clef de la réussite pour lutter contre les maladies émergentes reste le renforcement des liens entre tous les acteurs de la santé animale : services officiels, scientifiques, monde agricole, vétérinaires, industriels du médicament... Il souhaite donc savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour lutter contre les maladies animales émergentes.

Texte de la réponse

Avec l'augmentation du volume des échanges commerciaux internationaux, la circulation des pathogènes et des insectes vecteurs de maladies défient les lois de l'épidémiologie vétérinaire. L'élevage européen subit les conséquences de l'introduction de nouveaux sérotypes de la fièvre catarrhale ovine. Ces canaux d'introduction restent encore mal identifiés, alors que la surveillance était focalisée sur nos frontières sud, limitrophes des territoires des insectes vecteurs de la maladie. Les échanges internationaux s'accroissent, mais les nouvelles technologies de communication et de veille permettent aussi de mettre en place des réseaux de surveillance sur des signaux faibles et d'anticiper certains dangers. Les organismes scientifiques et les organisations professionnelles développent, chacun dans leur domaine, chacun à leur mesure, des veilles sur les risques émergents, ou réémergents comme la fièvre aphteuse. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche fédère et valorise ces initiatives. Concernant plus spécifiquement les vecteurs de maladies humaines et/ou animales, un travail interministériel piloté par la direction générale de la santé et par la direction générale de l'alimentation rassemble l'ensemble des compétences multidisciplinaires relatives à la lutte antivectorielle. Ce réseau constituera le Centre national d'expertise sur les vecteurs (CNEV), centre de référence susceptible d'être saisi pour apporter un appui scientifique et technique sur la biologie des vecteurs et leurs prévisibles évolutions avec le contexte des changements globaux. Par ailleurs, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche organisera au début de l'année 2010 des états généraux du sanitaire, qui mobiliseront l'ensemble des acteurs scientifiques et professionnels. Cet événement permettra de redéfinir les dispositifs de surveillance et de vigilance des maladies animales, et de préciser le rôle de chacun des acteurs dans les systèmes de collecte des données sanitaires. L'objectif de cette réflexion sera d'assurer une meilleure gestion des maladies existantes et la détection plus précoce de toute émergence. Enfin, la direction générale de l'alimentation travaille avec le Réseau français de santé animale (RFSA) sur les meilleures stratégies d'anticipation des maladies susceptibles d'émerger en France métropolitaine.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59368

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9132

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11386